

# le Longichampain

Votre magazine d'informations • Longchamps 27150

ANNÉE  
2020



## *Le mot du Maire*

Chères Longichampaines, chers Longichampains,

Depuis quelques mois, nous vivons une situation délicate, inédite, voire dramatique. Tous nos repères, nos modes de fonctionnement qu'ils soient individuels ou collectifs ont été remis en cause. S'agissant de la commune, le 15 mars dernier, la liste « Ensemble par nature » que j'avais l'honneur de conduire a remporté 94% des suffrages exprimés. Dans le contexte, le nouveau conseil municipal a pu enfin être installé.

Localement, les mesures que nous avons mises en place ont visé trois objectifs : la sécurité sanitaire, la solidarité, l'écoute. Les situations exceptionnelles sont révélatrices, le pire cohabitant avec le meilleur. Je retiendrai le magnifique élan constaté dans notre village et qui a permis de constituer un réseau de bienveillance essentiel dans cette épreuve. Je tiens également à souligner l'engagement et la mobilisation du personnel communal et des élus qui ont à cœur de remplir au mieux leur mission de service public et d'être à l'écoute des habitants.

Toutes mes pensées enfin pour les professionnels quotidiennement exposés pour soigner, assurer les approvisionnements, la sécurité mais aussi les derniers voyages, je songe ici au personnel des pompes funèbres trop peu évoqué.

Notre programme proposé pour ce scrutin 2020 plaçait la santé en enjeu vital, nous mesurons aujourd'hui la portée de ce mot. Je compte sur vous pour ne pas l'oublier après.

Avec toute ma sympathie

**Nicolas LAINÉ**

Maire,

Vice-Président du Vexin Normand



## ■ LES ACTUS... RÉTROSPECTIVE



Départ en retraite de notre secrétaire de Mairie



Noël des enfants



Noël de nos aînés



Cérémonie des vœux



30 ans du Carrefour de l'Amitié



Découverte de nos chemins lors de la semaine bleue



Atelier Nutrition, Plaisir, Santé



Solidarité gourmande – Merci à nos habitants pâtisseries



Programme 2S2C par Alliance Loisir à l'école primaire



## ■ ÉLECTIONS MUNICIPALES...15 MARS 2020

C'est dans un contexte particulier lié à l'épidémie de Coronavirus qu'ont eu lieu, en mars dernier, les élections municipales. La liste menée par Nicolas LAINÉ, "Ensemble par nature", a été élue au premier tour, le 15 mars.



1. Lainé Nicolas  
(Maire)
2. Duthoit Philippe
3. Chaumont Julien
4. Lenoir Éric  
(1er Adjoint)
5. Lenoir Marilyn
6. Le Gros Luc
7. Ben Aoun Lise
8. Ajasse Lionel
9. Retrou Aurélie  
(2nde Adjointe)
10. Fortier Sandrine
11. Poittevin Estelle
12. Hauwel David
13. Charrier Corinne
14. Quillet Charles
15. Caudron Sophie

## ■ LES COMMISSIONS COMMUNALES

- Finances
- Ressources Humaines
- Juridique / Informatique / Marchés
- Urbanisme / Lotissements / PLU
- Voirie / Réseaux / Agriculture / Déplacements / Services techniques
- Bâtiments communaux / Logements communaux / Cimetière
- Fleurissement / Espaces verts / Environnement
- Evènements
- Animation / Information / Communication
- Culture
- Affaires sociales
- Relations associations / Tourisme / Sport
- Scolaires et périscolaires
- Petite enfance
- Alsh / Activités proposées aux ados / EVS / famille



## ■ LONGCHAMPS EN CONFINEMENT

### Les élus à vos côtés

Le 17 mars dernier, le Gouvernement a mis en place une mesure de confinement visant à endiguer l'épidémie de Coronavirus. Afin d'assurer la continuité du service public, notre village a pris des dispositions afin d'être opérationnel dès le premier jour. Si des services ont dû fermer leurs portes (école, salle des fêtes, terrain multisports...), d'autres nécessitant une présence physique et des permanences ont été assurées.

### Un centre opérationnel

Ainsi, la salle du conseil municipal est aussitôt devenue le centre opérationnel du village, réunissant nouveaux élus et certains anciens (encore élus à l'époque) pour mettre en œuvre les mesures sanitaires et sécuritaires. A charge pour le bureau municipal regroupant le maire et les deux adjoints de coordonner les actions du Ministre, Sébastien LECORNU, du Préfet et du Département pour réaliser au mieux cette période de confinement.

A noter que ce travail de coopération a permis in fine d'équiper tous les habitants de masques, distribués par les élus au domicile des habitants.

### Une continuité de service

**Certains services ont continué et continuent d'assurer leurs missions sur site, grâce aux agents:**

- **Jérôme THIBERT**, pour l'entretien de nos espaces verts, de nos bâtiments, l'arrosage des plantations et les interventions techniques,
- **Joëlle BENCHEIKH**, pour le secrétariat de mairie, les demandes d'actes d'état civil par courrier ou mail (notamment les demandes des notaires et celles servant aux versements des pensions de réversion), sans oublier l'expédition du courrier, le traitement du courrier arrivé et pour répondre à toutes les procédures urgentes.



COVID-19

### Notre école

L'école a pu respecter les protocoles pour rouvrir ses portes dès la mi-mai. Main dans la main, les équipes enseignantes, les personnels du SIVOS et les élus ont œuvré pour accueillir « nos » enfants dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, les familles ont pu avoir le choix de remettre leurs enfants dans des conditions différentes au sein des deux établissements, ou continuer l'enseignement à distance, mis en œuvre par le corps enseignant.

En parallèle, pour les foyers, ayant des problèmes pour suivre les devoirs par internet, des permanences étaient tenues dans les deux communes pour favoriser le suivi scolaire des enfants. Merci à l'ensemble du corps enseignant pour leur investissement, ainsi qu'aux personnels salariés du SIVOS.



## ■ UN RÉSEAU DE BIENVEILLANCE

### Les élus ont aussitôt mis en place un réseau de bienveillance.

Au préalable, ils ont dressé un état des lieux de toutes les personnes ayant besoin d'aide et chaque habitant s'est vu affecté un élu qui devait l'appeler afin de prendre des nouvelles et l'aider si de besoin (rdv médicaux, courses à faire...). Ce travail de proximité a été apprécié par les habitants concernés.

Le réseau des bienveillants a compté dès le départ des bénévoles-habitants, susceptibles chacun de venir en aide auprès de foyers différents, si nécessaire et au plus proche de leur domicile. **Merci à eux.**

A la suite de cela, des missions bénévoles dans le cadre du Service National Universel (SNU) du Ministère seront écrites et consisteront à recruter des jeunes volontaires pour accomplir des tâches de la vie quotidienne et tisser des liens entre deux personnes de générations différentes.

### Pour votre santé

En raison des mesures sanitaires gouvernementales et dans le souci de préserver votre santé, toutes les manifestations, animations, rencontres, spectacles... sont annulées jusqu'à nouvel ordre »

### Un masque pour chacun

« Avec le Département de l'Eure et la Communauté de communes ».

Le Département de l'Eure a annoncé très rapidement qu'il avait commandé, dans un premier temps, plusieurs milliers de masques en tissu pour chaque Eurois. Ils ont été reçus et les élus

municipaux ont pu rapidement aller les distribuer dans chaque foyer afin que chaque habitant soit protégé. En parallèle, la Communauté de communes a livré les masques commandés par la commune pour équiper les employés communaux.

Les élus se joignent à moi pour remercier le Président du Département et la Présidente de la Communauté de communes du Vexin Normand pour ces dispositifs de commande groupée de masques pour nous aider dans cette crise.

### La bibliothèque participative

Afin d'éviter les ruptures profondes, la bibliothèque participative a permis, par l'intermédiaire de livraisons à domicile de distribuer des livres sur commande et demande des habitants.

Cette bibliothèque participative continue d'ouvrir ses portes deux fois par semaine, lors des plages horaires des permanences mairie les mardis et jeudis de 16h00 à 19h30.

A noter que cette bibliothèque a été proposée à partir des livres que les habitants ont apportés depuis quelques années maintenant en mairie, et qui sont, une fois désherbés, remis en circulation.

« En outre, je souhaite vivement remercier **Madame RETROU Aurélie**, seconde adjointe pour le suivi de toutes ces actions, qui étaient entièrement sous sa responsabilité » précise le Maire.



## ■ CRISE SANITAIRE

### **Notre Plan de Sauvegarde Communal à été voté ! (PSC)**

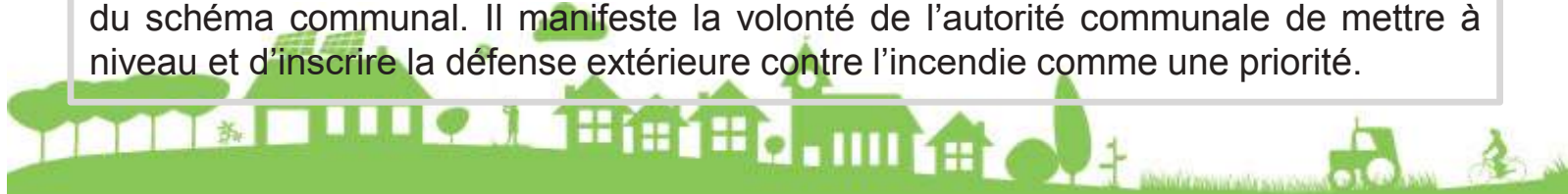
Selon la définition juridique, le Plan de Sauvegarde Communal a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13. Le PSC est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Le PCS doit être compatible avec le plan Orsec.

Notre PCS a été élaboré et voté durant la période de confinement.

### **La Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)**

La Défense Extérieure Contre l'Incendie est un élément du service public concourant à la sécurité que doit apporter au quotidien chaque commune à tout citoyen. La réglementation a récemment évolué afin de clarifier les responsabilités de chacun et d'apporter la possibilité d'une adaptation locale de la DECI dans le respect de grands principes nationaux. Ce règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) de l'Eure a ainsi fait l'objet de nombreux échanges avec différents services de l'Etat, représentants d'organisations et collectivités territoriales. Il s'agissait, en effet, d'améliorer la couverture du risque incendie sans faire peser de contraintes disproportionnées sur l'existant, et de tenir compte de nos espaces ruraux avec son habitat dispersé. Aujourd'hui, nous avons fait procéder au remplacement et à la réparation de chacun de nos points d'eau. Sur Longchamps, notre DECI est aujourd'hui complète et répond aux exigences suivantes : prise en compte de l'habitat existant, capacité d'eau suffisante, etc... Maintenant nous procédons avec le Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval (SIDESA) à la rédaction de l'arrêté communal, qui permet de dresser un inventaire exhaustif de l'ensemble des points d'eau d'incendie, publics et privés, présents sur le territoire communal. De façon plus générale, il définit sans équivoque la DECI et tranche à cette occasion la situation litigieuse de certains points d'eau. Il inclut les points d'eau accessoires non dédiés à la DECI (mares, bassin d'eau pluviale, etc.), susceptibles de présenter un intérêt opérationnel, après approbation du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 27). Nous continuons notre travail par l'élaboration du schéma communal. Il manifeste la volonté de l'autorité communale de mettre à niveau et d'inscrire la défense extérieure contre l'incendie comme une priorité.



## ■ SIVOS

### La nouvelle gouvernance

Le Maire de Longchamps, Nicolas LAINÉ a été élu Président du SIVOS et Christophe GRIFFON, Maire de Morgny, le Vice-Président.

Plusieurs sujets sur cette mandature seront à traiter : l'inscription en ligne des familles, la cantine approvisionnée en circuit court local, la mise en œuvre d'animation lors de la pause déjeuner pour favoriser un second service, la mise en œuvre de projet complémentaire à l'école et bien évidemment suivre la mise aux normes des équipements pour offrir les meilleures conditions de scolarité possibles.



### Bienvenue à notre nouvelle Directrice : Madame LAROCHE Francine



Francine Laroche prend la relève de la direction de l'école de Longchamps. Elle succède à Catherine Lerigoleur, qui a officié à ce poste ces 10 dernières années. Enseignante depuis 31 ans, Francine Laroche intervenait à l'école d'Heudicourt, dans le RPI avec Saint Denis le Ferment.

Pour cette année, l'école de Longchamps comptera 102 élèves, répartis en quatre classes élémentaires avec une classe Grande section / CP, une classe CE1 / CE2, une classe CE2 / CM1, et une classe CM1 / CM2. En maternelle sur Morgny, ce ne sont pas moins de 55 élèves qui seront accueillis cette année.

Outre le programme de l'Éducation Nationale à enseigner aux enfants, l'équipe enseignante aura à (ré) écrire le projet d'établissement.

### Le départ en retraite de la Directrice de l'école

Le 30 juin dernier, Catherine Lerigoleur, Directrice de l'école de Longchamps a convié, agents, collègues et élus pour fêter son départ à la retraite. Alors que les vacances allaient presque commencer, nombreux sont ceux qui avaient répondu à son invitation, en présence des élus du SIVOS. Le maire a adressé un mot en retraçant sa carrière en des termes très élogieux, en insistant sur son rôle dans l'école.

Catherine Lerigoleur entourée de ses collègues, a exprimé sa satisfaction d'avoir pu exercer au sein du regroupement pédagogique. Autour d'un verre de l'amitié convivial, elle a reçu des présents qui vont lui permettre de pratiquer ses différents hobbies avec plaisir. Elle a finalement transmis les clés à la nouvelle directrice, Francine Laroche.



## ■ LE PROGRAMME 2S2C, C'EST QUOI ?

Dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles (et les collèges), le dispositif Sport, santé, civisme, culture (2S2C) du Ministère a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.



Ces activités étaient complétées par des apports à partir d'expositions sur l'Histoire des Jeux Olympiques et ses valeurs. Ce programme s'est terminé par l'organisation de mini jeux olympiques. Les enfants ont été récompensés de leur performance respective par des remises de diplômes, de médailles et ont pu profiter d'un goûter de sportif pour clore cette période sportive.



Sur cette période de confinement, il a été proposé sur l'école de Longchamps, en partenariat avec les enseignantes, un programme intitulé « **Jeux de récréation et Olympisme** ». Du 25 mai au 19 juin, les enfants présents ont pu être initiés et encadrés par deux éducateurs sportifs leur proposant de s'initier à des disciplines olympiques : courses de vitesse, courses de haies, marche rapide, lancer de javelot, lancer de balles ... mais aussi d'autres activités physiques et ludiques comme le tir à l'arc, le golf, le molkky, ou encore pratiquer du biathlon.





## ■ LES RÉCRÉS ACTIVES

### La récréation, c'est quoi ?



Merci à l'association  
**Alliance Loisir**  
pour cette organisation.



La récréation est une pause planifiée entre deux périodes d'enseignement. Elle se déroule habituellement dans la cour d'école et permet aux enfants de s'adonner à des activités variées (jeux libres ou structurés, bavardage, etc), et ce, dans un espace sécuritaire. Elle représente un arrêt nécessaire dans la journée des jeunes pour leur permettre d'optimiser leur développement physique, social, émotionnel et cognitif, de profiter des nombreux bienfaits que procure l'extérieur et, surtout, de se distraire pendant un moment.

En d'autres mots, la récréation devrait être vue comme une pause du cadre scolaire conventionnel dans lequel les enfants sont confinés dans un environnement restreint et passent entre 50 % et 70 % de leur temps en position assise. En cette période de confinement, nous avons pu expérimenter des temps d'animation spécifiques proposant un divertissement ludique à base de jeux. Nous avons intitulé cela « les récrés actives ».



## ■ LES ACTIVITÉS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRES

### Nos écoles

Le SIVOS de Morgny – Longchamps possède la compétence scolaire et accueille les enfants d'âge maternel à Morgny, et les enfants d'âge primaire à Longchamps. Dès le 2 septembre 2019, les horaires sont les suivants :



### Lundi, mardi, jeudi et vendredi

#### Morgny :

9h00 – 12h00 / 13h30 – 16h30

#### Longchamps :

8h50 – 11h50 / 13h20 – 16h20

### L'Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire est situé dans les locaux de l'école de Morgny et les horaires sont :

#### Le matin (Lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 7h à 8h45

- Les enfants scolarisés à Longchamps seront accompagnés au car à 8h05

#### Le soir (Lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h30

- Les élèves de Longchamps descendront du car à l'école de Morgny

Les frais d'inscription annuels sont toujours appliqués et sont de :

- 15€ pour un enfant
- 25€ pour 2 enfants
- 30€ pour 3 enfants de la même famille



Les inscriptions se font auprès de **Madame BEN BARECK Alexandra**, joignable par mail sur l'adresse suivante :

[sivosmorgnylongchamps@orange.fr](mailto:sivosmorgnylongchamps@orange.fr)

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial.



## ■ ÉCLAIRAGE PUBLIC

### « Notre éclairage public, à l'heure de la LED ».

Engagée dans un programme de rénovation de notre éclairage public, nous faisons appel au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure (SIEGE), qui assure la réalisation des travaux de création et de modernisation de l'éclairage public pour le compte de Longchamps.

Comme annoncé, la mise en place de l'éclairage public sur le Hameau d'Entre Deux Bosc a été réalisée dernièrement. (Cf photo page 12)

Dernièrement nous avons travaillé aussi à installer l'éclairage public sur le hameau du Bifauvel. Nous avons également commencé par remplacer nos ampoules au sodium en LEDS de dernière génération. Puis nous réfléchissons au changement des horloges qui dysfonctionnent sur certaines rues.

En parallèle, la municipalité a mandaté la société STPEE de Gisors pour l'entretien et le suivi de l'éclairage public complet.

## ■ FLEURISSEMENT ET BIODIVERSITÉ

### Améliorons ensemble notre cadre de vie.

Fleurissement, aménagements paysagers, zéro phyto, paillage... de nombreux efforts sont menés par la commune et notre agent communal pour vous offrir un cadre de vie des plus agréables et respectueux de l'environnement.

Depuis quelques années, le village propose sa candidature au concours des "Villes et villages fleuris" auprès du Conseil départemental de l'Eure.

A l'issue des travaux du jury départemental, la commune de Longchamps a reçu deux prix de l'encouragement. Ces distinctions sont l'occasion de récompenser les efforts fournis par notre commune, l'agent communal et depuis cette année, le concours de l'entreprise « A l'Eure de l'Espace Fleuri ». Ces efforts sont dans le but de vous offrir un cadre de vie des plus agréables.

Nous avons reçu le jury le 17 juillet afin de leur présenter les aménagements réalisés tels que :

- Le curage des mares du Bourg et du Bifauvel.
- L'aménagement et l'entretien de la carrière communale en espace de biodiversité.
- La disposition de composteurs à l'école, au cimetière, à la carrière communale.
- L'installation d'hôtels à insectes et de ruches à divers points du village.
- La pose de table de pique-nique et de bancs.
- La mise en place de panneaux de randonnées mais également de pupitres explicatifs de la faune et la flore.
- La plantation de haie.
- Le paillage.
- Le maintien de certains espaces sauvages en faveur de la biodiversité.
- Le traitement « 0 phyto » de nos espaces.
- Le renouvellement du système d'éclairage.



## ■ FLEURISSEMENT ET BIODIVERSITÉ (Suite)

### Nos actions à venir :

- Poser des vasques suspendues fleuries sur les points lumineux des hameaux qui vont être prochainement équipés en LED.
- Renouveler le fleurissement du monument aux morts situé place de l'église en plein cœur du bourg.
- Remplacer les rondins du point de fleurissement « des coquelicots » par un mur végétal coloré ou autre « structure » originale, des matières différentes
- Installer un gros pot à fleurir à côté de l'entrée de la salle des fêtes pour remplacer la pierre.
- Planter en fonction des 4 saisons et de la fleur « sauvage » (abords de la mairie, mare aux canards, entrée impasse du four à chaux, mare du Bifauvel...)
- Disposer des nichoirs à oiseaux et des hôtels à hérissons.
- Fleurir et mettre en valeur les entrées de village.
- Enfouir les réseaux et réfection de voirie sur la rue de Mainneville.
- Implanter un parc fitness aux abords de l'espace vert de la salle des fêtes après les travaux du projet « éco-quartier ».
- Réfléchir sur la mise en place du circuit court dans les assiettes de nos écoliers.
- Installer des descriptifs de la faune et flore à la carrière communale.

N'hésitez pas à contribuer vous aussi à l'amélioration de notre cadre de vie !

### Reconnaissance « TEN »

Longchamps a obtenu la reconnaissance « **Territoire engagé pour la nature** », de la Région, en présentant un plan d'action pour les trois prochaines années en faveur de la biodiversité. Le plan d'action doit chercher à rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire.

### Rues végétalisées

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda 21, notre village souhaite accompagner la mise en place de rues végétalisées. Il s'agit pour les personnes volontaires de s'approprier, en accord avec la commune, une partie d'espace public pour y cultiver des plantes potagères ou d'ornement. Ces espaces se veulent devenir des lieux de partage, d'échanges, de détente et de décoration. L'agent communal viendra en appui pour vous y aider.

Si ce projet de rues végétalisées vous intéresse, n'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant un mail à l'adresse suivante : [mairie.longchamps@wanadoo.fr](mailto:mairie.longchamps@wanadoo.fr)



## ■ NOS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Curage de la mare du Bifauvel



1ers aménagements à la mare du Bifauvel



Carrière communale : espace de Biodiversité



Installation du LED à Entre deux Boscs



Signalétique des chemins de randonnée



Panneau de randonnées – plantation de haie – ruche



## ■ CIVISME

### Faire avancer la cause du civisme, au quotidien

Il n'y a pas de petites entorses aux règles du quotidien qui ne soient dommageables pour l'environnement, la voie publique, l'espace privé, le relationnel. Abandon d'encombrants, endommager des biens publics, dépôts sauvages, mégots de cigarette jetés, déjections canines, épaves, huile moteur... sont autant d'actes insolents malveillants, impolis et inciviques qui traduisent un désengagement de responsabilités. Afin de lutter contre les comportements inciviques, la commune a revu les montants des procès-verbaux (amendes) auxquels s'ajoutent les frais d'enlèvement (correspondant aux frais de mise en déchetterie ou poubelle / nettoyage ou encore frais de déplacement à la fourrière animale).

En effet cette charge n'a pas à être assumée par la collectivité.

Cette mesure est un appel à la responsabilisation

Nature de l'incivité	Montant du procès-verbal
Dépôts sauvages	68€
Animaux en divagation	38€

Les actes d'incivilité hypothèquent l'espace public et développe un sentiment de malaise. Pour la mairie, après une phase de dialogue, une phase de sanction et de verbalisation seront enclenchées pour lutter contre ces incivilités en tout genre.

### Civisme et bon voisinage... Quelques rappels

#### Nuisances sonores

**L'utilisation des tondeuses et autres machines thermiques ou électriques est strictement interdite les dimanches et jours fériés.**

Sont interdits de jour comme de nuit tous bruits susceptibles de troubler la tranquillité des habitants. L'usage des outils de jardinage et bricolage pouvant gêner le voisinage, est réglementé. Ils peuvent être utilisés : les jours ouvrables de **8h30 à 19h30** ; les samedis de **9h à 12h et de 14h à 18h30**. Les troubles diurnes et nocturnes sont passibles d'une amende contraventionnelle.

#### Émission de fumée

**Tout brûlage, sur le domaine public et les propriétés privées, est rigoureusement interdit** (mesure inscrite dans le Règlement sanitaire départemental en vigueur dans toute l'Eure).

Le bois résultant d'élagage et autres matériaux naturels devront bien être déposés à la déchetterie d'Etrépany.



## ■ RADAR PÉDAGOGIQUE

### Réduire la vitesse pour favoriser la mobilité douce

Il est apparu aux élus, qu'il fallait sensibiliser les usagers à la vitesse pratiquée aux endroits où celle-ci semble supérieure à la vitesse limite autorisée.

La commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile solaire qui va permettre de sensibiliser les conducteurs à la vitesse pratiquée au sein de notre village.

Il comptabilisera chaque passage de véhicule, enregistrera la vitesse constatée dans les deux sens de circulation.

Pour la commune il représente un moyen de connaître très exactement les pratiques des conducteurs à différents endroits dans le village, jour et nuit, tous les jours de la semaine, et de savoir combien de véhicules passent sur nos routes.

L'étude de ces données permettra aux élus de décider des aménagements à prévoir dans les zones concernées.

### Le Maire peut-il abaisser les vitesses ?

Oui. Nous avons fait le choix d'installer un radar pédagogique mobile afin de mieux cibler les zones où les vitesses vont être relevées et les passages de voiture calculées. Ainsi, grâce à l'analyse de ces nouvelles données, nous allons pouvoir opérer d'une part, la réfection de la voirie en prenant en compte les aménagements nécessaires pour réduire la vitesse et rendre moins dangereuse la circulation des véhicules motorisés et d'autre part faciliter la mobilité douce (piétons, vélos).

Ce radar sera installé sur des zones sensibles durant la même période pour avoir des données fiables. De plus, depuis 2015 et la [loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte](#), le maire a aussi la possibilité de réduire la vitesse maximale en agglomération à **30 km/h** (au lieu de 50 km/h).

Enfin, après consultation de l'autorité gestionnaire des voies concernées, le maire peut aussi créer des zones de circulation particulière, **zones 30** ou **zones de rencontre**, celle-ci limitée à 20 km/h.



## ■ LES NUISIBLES

### Frelons Asiatiques...

S'attaquant essentiellement aux hyménoptères, la présence invasive du frelon asiatique sur notre territoire met en péril la biodiversité en général.

Afin de contenir son expansion il est important de signaler la présence de nids, de les faire détruire par des professionnels de la désinsectisation qui auront l'équipement et le matériel nécessaires.

### Régulation de la population de rats

Les rongeurs ne sont pas les bienvenus chez vous !

Les règlements sanitaires nationaux et départementaux obligent à vous prémunir contre la présence de nuisibles à vos domiciles, garages et autres locaux à usages professionnels et à recourir à une opération d'élimination si la présence de rats et/ou de souris est constatée.

A l'échelle de la commune, 3 règles sont appliquées :

**La prévention** : les nuisibles étant attirés par les déchets, vous devez vous prémunir contre l'accumulation des détritux.

**La vérification** : les propriétaires et les occupants sont tenus de maintenir l'état de propreté et de vérifier toutes les zones susceptibles d'être touchées par la présence de rats et souris : locaux poubelles, caves, cours, entrepôts, égouts particuliers...

**La dératisation** : en cas de présence avérée de rongeurs, vous êtes dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur élimination et veiller à ce qu'une invasion ne se reproduise pas

### SOS GUÊPES GISORS

Entreprise de désinsectisation.  
Destruction de nids de guêpes,  
frelons européens et asiatiques,  
Chenilles processionnaires.  
Récupération d'abeilles.

DEBAUDRE Mickaël

06.45.67.98.64

Email: [sosguepes@hotmail.com](mailto:sosguepes@hotmail.com)

Siret: 81445347900021





## ■ QU'EST-CE QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

### Bois énergie : la filière bois

Le SIEGE s'engage progressivement vers un accompagnement technique et financier des collectivités souhaitant mettre en œuvre des projets de chaufferies bois-énergie.

Pour ce faire il a notamment décidé de s'appuyer sur les compétences que développe Biomasse Normandie depuis plusieurs années. Biomasse Normandie est une association « Loi 1901 » créée en 1983 qui assure essentiellement des programmes d'intérêt général sur le bois-énergie, la gestion des déchets et la maîtrise de l'énergie.

Concernant le bois-énergie, ses missions visent à développer la filière par un accompagnement des acteurs publics et privés dans la mise en place de projets de chaufferies collectives et industrielles au bois et en favorisant une structuration cohérente de leur approvisionnement.

Ainsi, depuis quelques mois maintenant, la commune est accompagnée par les équipes du SIEGE pour animer et coordonner les études au préalable pour identifier le projet adéquat sur la commune selon ses besoins de chauffage. Une première étude est en phase de réalisation pour identifier le projet nécessaire pour relier la salle des fêtes et le bâtiment de la mairie actuelle. Si cette première phase s'avère positive alors la deuxième consistera à l'analyse technico-économique du projet.

### Photovoltaïque / bâtiments publics

A la demande et pour le compte de la commune, le SIEGE est en capacité, de financer et réaliser des projets photovoltaïques en toiture de bâtiments publics. Le SIEGE peut ainsi prendre en charge l'investissement, des études de faisabilité à la mise en service et assurer la maintenance et la gestion de l'installation.

Depuis l'adoption de la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (dite Loi TECV) en août 2015, le SIEGE est autorisé à faciliter l'émergence de projets publics et citoyens en étroite collaboration avec les communes concernées.

Sur Longchamps, un parc de panneaux photovoltaïques est en cours d'étude d'installation. Il serait installé sur le toit de la salle des fêtes.

### L'Éolien

Suite à des premières investigations basées sur le Schéma Régional Eolien, notre territoire est identifié comme favorable à l'implantation d'éoliennes.

Ainsi, en juin 2019, suite à une délibération communale une étude de faisabilité a été initiée par l'entreprise OSTWIND.

Les investigations se poursuivent actuellement mais les premiers retours sont encourageants et confirment le potentiel éolien à l'échelle communal.

Nous sommes aujourd'hui au tout début de cette réflexion mais cette démarche en faveur d'un développement durable semble une réelle opportunité.



## ■ BUDGET 2020

Toutes les communes de France préparent leur budget dans un cadre de plus en plus contraint. Les collectivités doivent faire toujours plus avec moins. Par ailleurs, à Longchamps, deux choix majeurs ont été faits :

- Contrôler de manière drastique les dépenses de fonctionnement,
- Maintenir un haut niveau d'investissement.

Ces objectifs sont atteints dans le budget 2020 et ce, tout en contenant l'endettement et en dégagant un autofinancement en augmentation par rapport à l'exercice précédent. L'équation est donc réussie. Celle-ci est possible notamment par une diminution des charges à caractère générale.

La rigueur dans la gestion, l'introduction des nouvelles technologies, la mutualisation et les réhabilitations du patrimoine communal sont autant de facteurs contribuant à cette baisse significative.

### Fonctionnement

- Réorganisation des services administratifs de la mairie et le recrutement de la nouvelle secrétaire,
- Mise en place des premières mesures liées au plan de relance soutenu par l'Etat et le Département avec notamment le recrutement d'une Maîtrise d'œuvre (MOE) pour manager le projet de « Tiers Lieu Culturel / Nouvelle salle de classe »,
- Instauration de nouveaux contrats pour optimiser certains coûts,
- Reconduction des actions suivantes : aucune baisse de subventions aux associations, accompagnement.
- Lancement sur cette année de la création du nouveau site internet de la commune.

#### En chiffre :

452 607 €, budget 2020 voté au Conseil municipal.  
345 555 € de dépenses de fonctionnement liées à l'activité courante.  
286 110 € de dépenses d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, éclairage public, curage des deux mares communales...)



## ■ BUDGET 2020 (Suite)

### Investissement

#### Économie – Commerce

- Étude pour la redynamisation et le réaménagement du centre-bourg

#### Loisirs – Cadre de vie - Habitat

- Aménagement paysager, fleurissement et curages de deux mares
- Poursuite de l'Opération façades et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Aménagement de bancs et d'aire de pique-nique

#### Sécurité routière – Voirie - Éclairage

- Étude pour des aménagements ralentissant la vitesse sur le territoire
- Mise en place d'un radar pédagogique mobile
- Aménagement de voirie
- Travaux de voirie
- Rénovation en LED de l'éclairage public
- Extension en LED de l'éclairage public sur les deux hameaux
- Poursuite du plan d'amélioration des illuminations de Noël
- Continuité du déploiement de la fibre optique sur la commune

#### Gestion du cimetière et des équipements publics

- Clôture des reprises de concessions
- Entretien et fleurissement du cimetière
- Aménagements des nouveaux locaux des services techniques
- Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux

#### Scolaire

- Poursuite des travaux d'entretien
- Étude et mise en chantier d'une nouvelle salle de classe
- Soutien aux divers projets de l'école

#### Services – Culture – Associations - Habitants

- Réunions avec les associations, les habitants et le corps enseignant sur la transformation du bâtiment « mairie-école » et de la nouvelle salle de classe
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour le chantier de tiers lieu culturel
- Étude et mise en chantier des travaux de la mairie



## ■ URBANISME

### Les travaux soumis à autorisation

Certains travaux ou aménagements nécessitent une autorisation préalable. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet en outre à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

### Si vous souhaitez...

Agrandir votre maison, installer une véranda, un abri de jardin, démolir un bâtiment ou une partie d'un bâtiment, effectuer un ravalement, changer la destination d'une pièce ou d'un local, restaurer, remplacer, déplacer, modifier, installer un ou des éléments extérieurs (portes, fenêtres, volets, portail, clôture sur rue ou en limite séparative, pompe à chaleur, etc....

**AVANT DE DÉMARRER LES TRAVAUX, RENSEIGNEZ-VOUS EN MAIRIE CAR CES TRAVAUX SONT SOUMIS À AUTORISATION D'URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE).**

**ATTENTION ! LA RÉALISATION SANS AUTORISATION DE CES TRAVAUX CONSTITUE UNE INFRACTION POUVANT ENTRAÎNER LA REMISE EN ÉTAT DES LIEUX À L'ÉTAT INITIAL.**

**EN URBANISME AUSSI, MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !**

Alors, en cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie qui répondra à toutes vos questions et pourra vous aider à constituer votre dossier : en venant dans nos locaux ou par téléphone au **02.32.27.02.08**, aux horaires indiqués ci-dessous :

**les mardis et jeudis de 16h00 à 19h30**

### Le point sur le PLU

Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil municipal a arrêté la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme en vue de sa mise en conformité avec les lois récentes.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, un dossier de concertation a été mis à disposition du public en mairie, ainsi qu'un cahier destiné à recueillir ses observations. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement des études, de différents documents tels que les comptes rendus des réunions de travail, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les délibérations y afférant, etc.

Cette concertation s'est déroulée du 30 janvier au 13 février 2020.

Quelques observations ont été formulées sur le cahier tenu à la disposition du public.



## ■ URBANISME (Suite)

Ces observations ne revêtant pas un caractère d'intérêt général, elles n'ont pas entraîné de modification du projet.

Ainsi, lors de la séance du 25 juin 2020, les membres du Conseil municipal ont été invité à arrêter le projet de révision du PLU.

Celui-ci a été depuis communiqué pour avis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, aux communes limitrophes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale, qui en ont fait la demande, ces différentes instances ayant un délai de 3 mois pour faire part de leur avis.

A noter enfin que le dossier est tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public.

## ■ LA CHARTE MARIANNE

Dans le cadre de l'amélioration des services publics, la municipalité a décidé d'appliquer la Charte Marianne.

La Charte Marianne est un cadre générique interministériel comprenant cinq rubriques d'engagements :

- Un accès plus facile
- Un accueil attentif et courtois
- Une réponse compréhensible
- Une réponse systématique aux réclamations
- Être à l'écoute de l'utilisateur

Le respect d'engagements (prise de rdv, réponses claires dans des délais garantis, l'information du public etc...) au service d'un accueil de qualité sera continuellement recherché. Cette transformation du service sera constatée par les usagers.



## ■ FOCUS

### Très Haut Débit : La fibre Optique déployée à Longchamps !

Le syndicat Eure Normandie Numérique déploie actuellement un réseau Fibre Très Haut Débit sur tout le territoire. La fibre optique répond ainsi aux besoins de tous les habitants, qu'il s'agisse d'une utilisation privée ou professionnelle : loisirs (mails, musique, télévision en 4 K...), E-éducation (bulletins de notes, devoirs...), télétravail, domotique, E-services (banque, espace de santé...).

Une fois les travaux de déploiement réalisés sur la commune et après un délai réglementaire de 3 mois, votre logement est éligible.

En fin 2021, la totalité du village devrait être raccordé. Ainsi, au fur et à mesure les propriétaires et locataires éligibles à la fibre pourront demander un raccordement auprès d'un fournisseur d'accès Internet.

Pour connaître la date d'ouverture commerciale et les fournisseurs d'accès à Internet, vous pouvez consulter le site : [www.eure.normandie.numérique.fr](http://www.eure.normandie.numérique.fr)

### Communication et Numérique

Longchamps conserve en 2020 son deuxième @ obtenu en 2019 lors de notre présentation au concours « Territoire, villes et villages internet ».

La municipalité souhaite s'améliorer et proposer une large gamme d'outils de communication. Pour cela, nous sommes en cours d'élaboration d'un site internet plus fonctionnel pour remplacer le blog. Nous communiquerons sur la mise en ligne du site dès qu'il sera opérationnel.

Nous continuerons bien sûr la communication papier dans vos boîtes aux lettres afin que tout le monde puisse bénéficier des dernières informations. Nous maintenons la parution du « Longichampain » une fois par an, son édition a été revisitée pour tendre vers un magazine plus dynamique.

Nous réfléchissons toutefois à diminuer notre consommation en papier sur les années à venir dans le cadre du développement durable.

### Retrouvez nous sur :

↳ Blog

[mairiedelongchamps.wordpress.com](http://mairiedelongchamps.wordpress.com)

↳ Application mobile [Panneaupocket](#)

↳ Facebook

« [Mairie de Longchamps](#) »

↳ Instagram [Commune de Longchamps](#)



## ■ REMISE DES MÉDAILLES

### Qu'est ce la valorisation du bénévolat ?

La valorisation du bénévolat, surtout en milieu rural (commune de moins de 3 500 habitants), est un événement annuel d'envergure à (ré)instaurer. Ce temps a pour but de promouvoir l'engagement de personnes désireuses de développer le loisir en milieu rural.

La commune s'engage aux côtés des citoyens. A ce titre lors de la cérémonie des vœux, une médaille du bénévolat a été remise à plusieurs personnes.

Ce titre honorifique récompense l'implication des bénévoles et des citoyens dans la vie et les actions de notre village. Une vingtaine de personnes s'est vue recevoir cette médaille.



En présence de la Députée, Madame OPETIT, de Monsieur BEAUFILS Maire d'Étrépagny et de Monsieur RASSAERT, VP du Département

Madame Duval, Monsieur Burdon, Monsieur Blondel, Monsieur et Madame Flouzat, Monsieur et Madame Le Lous, Madame Fessart, Madame Chaptal, Monsieur Bimbeau, Madame Klein, Madame Charrier, Madame Ferret, Madame Leclerc, Mme Masson.

Tous ont participé d'une manière ou d'une autre à la vie associative de la commune, ont donné de leur temps pour mener à bien une action, un événement, une rencontre. Ces hommes et femmes ont répondu présents lors de manifestations, bénévolement, avec une bonne volonté et pour l' intérêt général.



## ■ LA SANTÉ À LONGCHAMPS

### Le Sport Santé mis en place

Le Plan National "**Sport Santé Bien-Être**" est une politique publique mise en place conjointement par les ministres chargés des Sports et de la Santé. Il décline les grandes orientations présentées par les ministres et vise à promouvoir les activités physiques et sportives (APS) pour tous et à tous les âges de la vie.

À Longchamps, vous pouvez vous inscrire auprès de l'association **Alliance Loisir**, qui a été labélisée et devenue une association référente. A ce titre, selon vos envies ou vos besoins, qui vous convient selon votre pathologie ou bien pour votre confort personnel, vous pouvez rejoindre la quinzaine de personnes déjà inscrites au sein des ateliers « **sport santé** » proposés tout au long de l'année sur le terrain multisports ou la salle des fêtes les mercredis de 18h30 à 19h30 ou les vendredis de 19h30 à 20h30. Plus de 40 jeux et activités physiques et sportives vous sont proposés à l'année.

Ce qui importe c'est de « *bouger* » avec plaisir sans pression de la performance sportive. Ce sont bel et bien les minutes d'activité physique, qui seront prises en compte ... Soyez de la partie !

### Sport Santé sur « ordonnance »

Alliance Loisir est une association reconnue par les autorités et les médecins peuvent prescrire une activité physique que l'association développe dans ses ateliers « sport santé ». L'accès à une activité est ainsi facilité ainsi que la prescription du « Sport santé sur ordonnance ».

Inscription : venez-vous renseigner auprès de l'Association Alliance Loisir

[Alliance.loisir@gmail.com](mailto:Alliance.loisir@gmail.com)

06.87.46.58.64

### Pas d'âge pour le sport !

#### **Depuis septembre sur la commune**

La Mutualité Française de Normandie participe activement à l'accès aux soins et à la santé pour tous par le développement d'une offre de plus de 300 actions de prévention de la santé au cœur des territoires.

En étroite collaboration, nous proposons un programme d'actions de prévention et promotion de la santé à destination de leurs usagers.





## ■ LA SANTÉ À LONGCHAMPS (Suite)

### « Le Sport s'invite chez vous »

L'Institut Régional de la Médecine du Sport et de la Santé (IRMS2) a mis en place son programme activité physique adaptée intitulé « **Quand le sport s'invite chez vous !** »

Ce programme est à destination des personnes désireuses de reprendre une activité physique adaptée et repose sur un accompagnement médical et sportif encadré par l'IRMS<sup>2</sup>. Prêt de matériel sportif à domicile pendant 3 mois, encadrement sportif par téléphone, source de stimulation, tout y est !

Ce programme comprend un bilan médical et sportif initial effectué au sein de l'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé pour une consultation avec examen clinique, un test d'effort, une séance d'initiation à la diététique ainsi qu'une séance de sport encadrée en groupe pour paramétrer le matériel sportif (vélo d'appartement/ergomètres à bras et cardiofréquencemètre). De retour à domicile, la pratique sportive s'effectue à votre domicile avec du matériel installé chez vous. Vous êtes accompagnés dans une pratique quotidienne. Chaque jour, vous recevez par sms, email ou courrier, des conseils sous forme de photo accompagnée d'un texte pour entretenir la motivation. En parallèle, l'encadrant sportif fait un suivi téléphonique ou physique chaque semaine afin de lever des freins qui peuvent survenir durant la pratique à domicile.

Actuellement, une dizaine d'habitants suit ce programme. Alliance Loisir accueillera ces pratiquants dès leur programme commencé en leur permettant de venir pratiquer lors d'un « atelier en plein air ».



1 ère édition du programme IRMS2 en février 2019 (Initiation à la marche nordique par la FNSMR)



## ■ LA RENTRÉE DE NOS ASSOCIATIONS

Nos associations, chaque année, organisent plusieurs manifestations. Cette année est une « *année blanche* » au regard de la crise sanitaire mais n'hésitez pas à contacter leurs dirigeants pour avoir des informations sur ce qu'ils prévoient en cette fin d'année.

Pour rappel, voici les coordonnées de nos associations :

**Le Carrefour de l'amitié « Heudicourt-Longchamps »**

Mr Bimbeau, Président : 06.79.77.35.25

**Le Centre socioculturel** (en mairie de 9h à 12h L/Ma/J/V)

Mme Charrier Corinne, Présidente : 06.80.27.83.35 Mme Ben Aoun Lise, Directrice : 06.36.48.91.97 Mail : [27150csc@gmail.com](mailto:27150csc@gmail.com)

**Le Club de « gym volontaire séniors »**

Mme Le Lous Fernande, Secrétaire : 02.32.55.03.34 Mail : [lcf1818@gmail.com](mailto:lcf1818@gmail.com)

**Le Comité des fêtes**

Mr Burdon Hervé, Président : 06.15.23.31.65 Mail : [herve.burdon@gmail.com](mailto:herve.burdon@gmail.com)

**Les « Papilles de Longchamps »**

Mme Charrier Corinne, Présidente : 06.80.27.83.35

Mme Masson Corinne, Secrétaire : 06.76.55.50.32

**L'Association Soley Sucre'ée** d'Étrépnay complète cette offre car elle est présente sur la commune tous les mercredis soirs avec leurs ateliers et organise des manifestations : réveillon de fin d'année, fête de la musique, danse Afro Antillaise...

Mme Felsina Cynthia : 06.34.7.76.83 Mail : [assoley.sucree@gmail.com](mailto:assoley.sucree@gmail.com)

**Alliance Loisir**, propose également de l'activité physique et sportive adaptée les mercredis et vendredis soirs.

Mr Lainé Nicolas : 06.87.46.58.64 Mail : [alliance.loisir@gmail.com](mailto:alliance.loisir@gmail.com)



## ■ LE SYGOM



### **La déchetterie d'Étrépagny**

ZI de la Porte Rouge  
27 150 ÉTRÉPAGNY  
Tél : 02.32.15.89.82

 <http://www.sygom.fr/>

 Page Facebook SYGOM

 Ou appeler le **02 32 54 47 64**

### **Hiver : du 1er octobre au 31 mars**

- Lundi et jeudi de 13h30 à 16h45
- Mercredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- Vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45

### **Été : du 1er avril au 30 septembre**

- Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h45
- Mercredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- Vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45
- Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45



**RÉDUISEZ VOS DÉCHETS VERTS !**

**-30€** sur l'achat d'un composteur

**-70%** sur l'achat d'un kit composteur

**-200€** sur l'achat d'un robot tondeuse ou d'une tondeuse électrique manuelle

**LE SYGOM VOUS SOUTIENT POUR L'ACHAT DE VOS EQUIPEMENTS**

**SYGOM** pour notre environnement

**SOUS CONDITIONS : Infos, règlements et formulaires de remboursement sur :**

**www.sygom.fr**

**02 32 54 47 64**

**UNIS-VERDS**



# le Longichampain

Votre magazine d'informations • Longchamps 27150



**INFOS sur : <https://mairiedelongchamps.wordpress.com>**

